

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 9 avril 2008

Délibération n°2008-03

Approbation de la décision modificative n°1

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n°1.

Le Président du conseil d'administration

Le Directeur

Jean-Pierre GIRAN



Jean-Marie PETIT

